

REGLEMENT 24 ème DU TOURNOI RÉGIONAL DE L’ASTTA AUDUN-LE-ROMAN - 2025

Tournoi homologué : N° 2183/2024-R

Article 1 : L’association sportive du Tennis de table de AUDUN-LE-ROMAN organise son tournoi annuel le Jeudi 1^{er} mai 2025.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés (compétition, dirigeant) à la FFTT des associations de la ligue du club organisateur et aux licenciés aux licenciés étrangers des pays limitrophes et affiliées à l'ITTF. Les poussins ne sont pas autorisés à participer.

Le tournoi se déroulera sur 18 tables au Gymnase René Rousseau, place Clémenceau à AUDUN-LE-ROMAN (tables 1 à 18).

Article 2 : Le tournoi se déroulera sans interruption, un bar casse-croûte sera à disposition à des tarifs raisonnables.

Le pointage sera effectué au plus tard 30 min avant le début de chaque tableau.

Chaque joueur pourra jouer dans 3 tableaux différents A,B,C,D,E,F,G.

Chaque tableau sera composé de 48 joueurs maximum. Quelques dérogations pourront être accordées par le Juge-arbitre en fonction des circonstances (Absences, Harmonisation des horaires, poules supplémentaires).

Les inscriptions aux différents tableaux seront prises par ordre chronologique de réception des demandes : Une confirmation de prise en compte de l’inscription sera envoyée aux participants

Article 3 : Horaires des tableaux :

A	B	C	D	E	F	G
≤ 599 pts	≤ 799 pts	≤ 999 pts	≤ 1199 pts	≤ 1499 pts	≤ 1799 pts	Tous classements TC
48 joueurs max	48 joueurs max	48 joueurs max	48 joueurs max	48 joueurs max	48 joueurs max	48 joueurs max
9H45	8H15	11H30	9H	10H30	12H30	14H00

Tableau Dames : Il n’y a pas de tableau Dames spécifique ; Tous les tableaux sont mixtes

Pour les licenciés FFTT, seront pris en compte les points licence du dernier classement officiel de Janvier 2025. Les joueurs licenciés dans des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF pourront participer aux tableaux selon le classement français correspondant à leur classement dans leur fédération, selon l'équivalence de classement fournie par la FFTT.

ATTENTION : Il n’y aura pas d’échanges de points dans le cas d’une partie entre un joueur FFTT et un joueur d’une fédération étrangère

Tout joueur sera déclaré forfait s’il n’est pas dans l’aire de jeu 10 minutes après son appel. Le joueur inscrit sur plusieurs tableaux et forfait à son premier tableau, sera considéré comme forfait général pour les tableaux suivants.

Le Juge-arbitre pourra annuler ou modifier les règles d'un tableau si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant ou si les conditions de jeu s'avéraient impossibles en raison d'un évènement perturbateur.

Une solution sera proposée aux joueurs en cas d'annulation du tableau (remboursement, possibilité de jouer dans un autre tableau non commencé).

Article 4 : Tarifs

Participation à 1 tableau A,B,C,D,E,F,G= 8 €

Participation à 2 tableaux A,B,C,D,E,F,G= 14 €

Participation à 3 tableaux A,B,C,D,E,F,G= 18 €

Article 5 : Récompenses

Pour tous les tableaux A,B,C,D,E,F,G, les récompenses seront les suivantes :

	Récompenses
Vainqueur – 1er	80 €
Finaliste – 2ème	50 €
Les 2 Demi-finalistes – 3ème ex-aequo	20 €
Les 4 Quart de finalistes 5ème ex-aequo	5 €

Article 6 : Le tournoi est régi par le règlement FFTT. Les tableaux A-B-C-D-E-F-G se disputent par poules de 3 joueurs.

Les deux premiers sont qualifiés pour le tableau final qui se fait par élimination directe.

En cas d'absence non prévenue d'un joueur dans une poule de 3, les 2 joueurs présents disputeront une rencontre de classement et seront qualifiés pour le tableau final.

Toutes les parties se disputent en 3 manches gagnantes.

Article 7 : L'arbitrage est effectué par un joueur de la poule.

Article 8 : La tenue sportive est de rigueur. (Pas de short, de jupe, de maillot ou tee short de **couleur blanche**)

Article 9 : Les balles seront fournies par les joueurs, et seront obligatoirement de **couleur blanche**. Les balles en celluloïd ne sont pas autorisées.

Article 10 : Le juge Arbitre principal sera Mme Françoise LAPICQUE et son adjoint Mr Philippe LEONI. Leurs décisions seront sans appel.

Ils seront assistés par Mme Virginie CHENOT ainsi que des JA de L'association sportive du Tennis de table de AUDUN-LE-ROMAN.

En cas d'absence ou retard, prévenir le juge-arbitre directement par téléphone ou texto au 06 08 07 50 50

Article 11 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

Article 12 :

Les inscriptions se feront en ligne : <https://forms.gle/23mo6dRrPPL4o7Mv8>

Ou par mail à cette adresse : tournoiastta@gmail.com

Une confirmation d'inscription sera envoyée en retour par mail.

Article 13 : L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux compétiteurs et aux organisateurs.

Article 14 : Le coefficient du tournoi est de 0.5. Seules les rencontres entre licenciés FFTT compétition ou dirigeant seront prises en compte pour l'établissement des classements.

Article 15 : Le tirage au sort des poules aura lieu 30 minutes avant le lancement des tableaux

Article 16 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.